

|                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>COMITE SYNDICAL</b></p> <p><b>REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025</b></p> <p><b>RAPPORT N° 2</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

**DEMANDE D'IMPLICATION DU SMEGREG DANS LE PILOTAGE  
DU PROJET DE CHAMP CAPTANT DES LANDES DU MEDOC**

Le 18 janvier 2013, Bordeaux Métropole décidait par délibération de porter la maîtrise d'ouvrage du premier projet de substitution structurant nécessaire à la restauration du bon état des nappes du périmètre du SAGE des Nappes profondes de Gironde. A cette occasion étant également le choix du projet qui serait mis en œuvre, à savoir l'Oligocène des environs de Sainte Hélène aujourd'hui dénommé Champ captant des Landes du Médoc.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la maîtrise d'ouvrage de ce projet a été transférée à la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole.

Annoncée initialement pour 2020, la date projetée de mise en service de cette infrastructure est régulièrement reportée au gré des études complémentaires et de l'expression d'oppositions locales. La date aujourd'hui mise en avant est 2031.

Les échanges entre le maître d'ouvrage et les services de l'Etat (préfet) relatifs aux difficultés à faire avancer ce projet ont récemment abouti à l'idée qu'une évolution de la "comitologie" du projet serait bénéfique.

Les instances mises en place par le maître d'ouvrage pour encadrer la vie du projet sont les suivantes :

- un comité de pilotage ;
- un comité de suivi (composé autour du comité de pilotage) ;

auxquelles il convient d'ajouter un "observatoire".

A l'activité de ces instances s'ajoutent des groupes moins formellement constitués, réunis en tant que de besoin (services d'eau qui procéderont aux substitutions, signataires du contrat de substitution...).

Dans cette volonté de faire évoluer ces instances, un courrier cosigné par la Présidente de Bordeaux Métropole et la Présidente de sa régie de l'eau a été adressé au préfet au mois de juillet dernier. Sont formulées dans ce courrier différentes propositions d'évolution.

Parmi elles est évoquée une implication plus forte de notre établissement au travers d'un co-pilotage de deux instances : le comité de pilotage et le comité technique (entendre "comité de suivi").

Je vous rappelle que le SMEGREG est déjà investi dans le projet pour lequel il a pris à son compte, pour faciliter l'action du maître d'ouvrage du projet :

- l'élaboration et l'actualisation d'un schéma de substitution qui précise quels sont les services qui procéderont aux substitutions, à concurrence de quels volumes et quels sont les infrastructures à modifier ou à créer pour que les exports d'eau nécessaires soient possibles ;
- l'élaboration d'un contrat de substitution qui formalise les engagements de ces différents services, des acteurs de la gestion de l'eau et des financeurs du projet et encadre les futures relations contractuelles liant la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole et les autres services d'eau potable en matière de vente-achat d'eau.

A noter également l'implication de notre établissement, en tant qu'EPTB, dans un accompagnement des services de l'Etat dans l'exercice de révision des autorisations de prélèvements de tous les services d'eau potable, révision indispensable pour garantir que la substitution sera effective à la mise en service du projet.

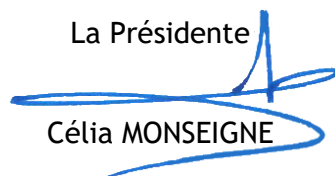
Une implication plus grande de notre établissement dans le projet de champ captant ne peut selon moi s'envisager sans une délibération de notre assemblée, celle-ci devant préciser les objectifs, le contenu et les limites de cette implication de manière notamment à ne pas introduire d'ambiguïté quant aux responsabilités de chacun.

Avant d'aller plus loin, il me semble nécessaire de préciser ici que le terme de co-pilotage me semble peu approprié, le pilotage étant la mission du comité éponyme créé à cet effet.

L'évolution proposée correspond selon moi à une implication de notre établissement dans l'animation de ce comité de pilotage et je préférerais donc parler, pour éviter toute confusion, "de co-animation" ou "d'animation partagée".

Cette précision apportée, ces différentes instances, leurs compositions et leurs rôles vous seront présentés en séance, puis nous débattons des suites que nous souhaitons donner à cette sollicitation.

La Présidente



Célia MONSEIGNE